

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le compte rendu des délibérations mais, sauf erreur, ce qu'en ont rapporté les journaux n'est pas tout à fait exact. Bien sûr, le gouvernement continue d'étudier l'envergure, le volume et la distribution rationnelle de notre personnel du commerce affecté à l'étranger et cette question est toujours à l'étude.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale aux députés que nous sommes à court de temps.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, à mon avis, ma question de privilège est fondée.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être poser une question supplémentaire.

M. Schreyer: Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre, représentant de Saskatoon-Humboldt, a dit que les articles des journaux à ce sujet ne sont peut-être pas exacts. J'ai assisté aux audiences et j'ai entendu certaines déclarations du président de la Commission du blé. Les observations du ministre au sujet des articles de presse ne sont donc pas pertinentes. Je demande encore une fois au ministre de nous dire si le gouvernement étudie attentivement la proposition que j'ai mentionnée?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à signaler au député qu'à mon avis, les questions posées semblent faire allusion au travail du comité, qui n'a pas encore fait rapport. Il est contraire aux règlements de discuter les témoignages reçus par un comité avant que celui-ci ait présenté son rapport.

LA PÊCHE

LE FINANCEMENT PROVISOIRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts et découle d'une déclaration qu'il a faite à la Chambre tantôt. Vu que les paiements aux termes du programme de versements d'appoint ne seront pas accordés aux pêcheurs avant la fin de la saison, le gouvernement compte-t-il mettre des capitaux d'exploitation à la disposition des pêcheurs au début de la saison, afin que ceux-ci n'aient pas à passer des accords d'échanges avec les acheteurs?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): La réponse est non, monsieur [M. Schreyer.]

l'Orateur. Toutefois, le député doit savoir que des prêts ont été consentis à un certain nombre d'entreprises de traitement du poisson dans sa province et ailleurs.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite de la crise financière de 1968, les pêcheurs ne pourront se rendre sur les lieux de pêche sans financement provisoire. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait arranger cela.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est pas une question.

LA LIMITE DE 12 MILLES

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches. Étant donné qu'il s'agit d'une question de première importance pour les pêcheurs de Colombie-Britannique, le ministre peut-il dire si un bill modificateur sera présenté avant l'intersession d'été, portant sur la limite de 12 milles de pointe de terre à pointe de terre, en vue de protéger les pêcheurs canadiens qui opèrent au large des îles de la Reine-Charlotte et dans le bassin de la Reine-Charlotte?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, une mesure à cette fin est à l'étude.

[Plus tard]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à celle que mon collègue de Vancouver-Est a adressée au ministre des Pêches. Comme il a annoncé, il y a quelques semaines, qu'il comptait faire délimiter de cap en cap la zone de douze milles des pêcheries, je lui demanderais quand cette limite sera mise en vigueur? Deuxièmement, compte-t-il présenter la mesure sur les îles de la Reine-Charlotte avant l'ajournement d'été?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, j'espère que les coordonnées, c'est-à-dire les degrés de latitude et de longitude servant à calculer la base de triangulation le long de presque toute la côte canadienne seront publiés d'ici deux semaines. Il nous reste encore plusieurs solutions de continuité, telle celle du détroit de la Reine-Charlotte, et il faudra modifier la loi actuelle pour régler cette question. Tout dépendra du calendrier des mesures législatives et je dois m'en remettre au leader de la Chambre.